



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

OBJET :

**Géoparc mondial
UNESCO : mandat
spécial à la
Présidente pour
des
déplacements
dans le cadre des
rencontres des
instances
européennes du
réseau des
Géoparcs**

**DATE DE LA
CONVOCAION**
11 janvier 2024
**DATE
D'AFFICHAGE**
11 janvier 2024

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 20
Voix : 36

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à seize heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Grange du Causse à Souломès, sous la présidence de Monsieur Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
Mme C. MARLAS, Conseillère Départementale
M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. C. PROENÇA, Président de CAUVALDOR
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcihac-sur-Célé
Mme M. J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, Conseillère régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, Conseillère régionale, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. P. GARRIGUES, Conseiller régional, donne pouvoir à M. C. PROENÇA
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers, donne pouvoir à M. LAVERDET
Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

Le Vice-Président en charge des finances rappelle aux membres du Bureau syndical qu'en tant que « Géoparc mondial UNESCO », le Parc a le devoir de participer aux réunions des instances animant la vie du réseau des Géoparcs européens et mondiaux.

En 2024, le Parc prévoit donc de participer à deux instances **du réseau des Géoparcs européens** :

- le 49^{ème} Comité de coordination qui se tiendra du 5 au 9 mars 2024 dans le Géoparc « Kula-Salihli » (Turquie) ;
- le 50^{ème} Comité de coordination suivi de la 17^{ème} conférence des Géoparcs européens qui se tiendra du 1^{er} au 5 octobre 2024 dans le Géoparc de Reykjanes (Islande).

L'article L 213-18 du CGCT dispose que « *les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller municipal, de Président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux* ».

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise qui est confiée à l'élu par une délibération. Le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 régit les frais de mission des élus.

La Présidente du Parc, représentante du Parc auprès des instances de l'UNESCO, sera accompagnée de techniciens du Parc.

Le Vice-Président propose de donner un mandat spécial à Madame Catherine MARLAS pour ses déplacements en Turquie et en Islande et de prendre en charge les frais liés à ces déplacements (frais d'hébergement, de transport...) sachant que les crédits seront inscrits dans le Budget Primitif 2024 du Parc.

Catherine MARLAS, ne prend pas part au vote.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide le mandat spécial à Madame Catherine MARLAS tel que défini ci-dessus.

**Le Vice-Président en charge des finances
Vincent LABARTHE**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mandat spécial à la Présidente pour des déplacements géoparc Unesco Turquie et Islande

Date de transmission de l'acte : 06/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/02/2024

Numéro de l'acte : BS-0224-001 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 046-254603392-20240201-BS-0224-001-DE

Date de décision : 01/02/2024

Acte transmis par : Catherine BALMETTE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux